

MOUVEMENT Rentrée 2020 (Fiche de renseignements)

Cochez la case qui correspond à votre situation et complétez les informations requises (à retourner à la DIPER pour le 07/05/2020 au plus tard : ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr)

- Rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles
- Autorité parentale conjointe
- Situation de parent isolé

Situation personnelle

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Affectation actuelle :

Commune d'exercice du conjoint (*rapprochement de conjoint*) :

Commune d'exercice de l'autre parent (*autorité parentale conjointe*) :

Situation de famille : Marié(e) au plus tard le 01/09/2019

Pacsé(e) au plus tard le 01/09/2019

Vie maritale avec enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020, l'enfant étant né et reconnu par les deux parents au plus tard le 01/01/2020, ou les parents ayant reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/2020 l'enfant à naître.

Célibataire

Veuf (ve)

Divorcé(e)

Séparé(e)

Fait à

le

Signature de l'intéressé(e),

Pièces justificatives requises :

a) Rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles

- Photocopie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'agent (*pour les agents mariés*)
 - Justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens du PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS (*pour les agents pacsés*)
 - Attestation de reconnaissance anticipée établie le 1^{er}/01/2020 au plus tard (*pour les agents non mariés*)
 - Certificat de grossesse délivré au plus tard le 1^{er}/01/2020 (*pour les enfants à naître*)
 - Attestation de la résidence professionnelle principale du conjoint : contrat de travail + bulletins de salaire ou chèques emploi services récents (*pour les conjoints ayant une activité salariée*)
 - Attestation d'exercice (*pour les conjoints personnels de l'éducation nationale*)
 - Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (*pour les conjoints exerçant une profession libérale, ou chef d'entreprise, commerçant, artisan...*)
-

b) Autorité parentale conjointe

- Photocopie du livret de famille et/ou d'extrait d'acte de naissance
 - Décision de justice concernant la résidence de l'enfant
 - Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement
 - Certificat de scolarité de l'enfant ou toute pièce pouvant justifier l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe
-

c) Situation de parent isolé

- Photocopie du livret de famille et/ou d'extrait d'acte de naissance du ou des enfants
 - Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou de plusieurs enfants : attestation CAF, avis d'imposition actant la situation de parent isolé...)
 - Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde, ...)
-

Toutes les pièces justificatives doivent être récentes (datant de moins de 3 mois).

Les demandes hors délai ou incomplètes ne seront pas étudiées
(en cas de pièce manquante au dossier, l'enseignant ne sera pas sollicité de nouveau et sa demande de bonification ne sera pas étudiée).